



Compte-rendu du Conseil d'établissement 05/12/2022

Présents :

- Représentants de l'administration : Mme LESAGE, M. GUILLEMIN, M. BIS, M. RENAUD, M. MORISSET,
- Représentants des personnels : Mme BARANKIEWICZ, Mme MAZI, M. GAILLARD, Mme ZABOREK, M. GRASLIN,
- Représentants des parents d'élèves : Mme GOLMENTO-ENFER, M. BELGY, M. Le GUERN,
- Représentants des élèves : Mme SALEM,
- À titre consultatif : M. CHAUVEAU, M. ROSSI
- Invité : sans objet

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 35 en présentiel (salle C202).

Choix du secrétariat de séance: Mr Le Guern se porte volontaire.

Ordre du jour :

- 1/ - Adoption de l'ordre du jour + désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Adoption du PV de la séance du 16/11/2022
- 3/ - 5/ Carte des emplois des personnels détachés sur contrat auprès de l'AEFE
- 6/ Budget rectificatif n° 2 - 2022
- 7/Budget initial 2023

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 16/11/2022

Le compte-rendu de la séance du 16/11/22 est approuvé à l'unanimité suite à l'ajout d'un commentaire sur le bac

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3. Carte des emplois : fermeture du poste enseignant second degré en anglais

La fermeture du poste numéro 1149 est proposée

Pour : 5

Contre : 7

Abstention : 2

4. Carte des emplois : fermeture du poste enseignant second degré en histoire-géographie

La fermeture du poste numéro 10521 est proposée

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

5. Carte des emplois : ouverture du poste formateur enseignant second degré en lettre moderne pour la zone Europe centrale et orientale

L'ouverture du poste est proposée

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

6. Budget rectificatif n° 2 - 2022

Mr Guillemin présente les résultats définitifs de 2022.

Les parents font part de leur surprise, en particulier à causes de la détérioration significative entre le dernier prévisionnel et les résultats définitifs.

Le BR 2 2022 a été présenté au Conseil d'Administration du 22/11/2022 de l'AEFE pour intégrer les ajustements des autorisations d'engagement, crédits de paiements et prévisions de recettes

Les recettes

Evolution des recettes prévisionnelles

Les prévisions de recettes tiennent compte des encaissements réalisés à fin août (encaissements des frais de scolarités de janvier à mars et d'avril à juillet), des prévisions du 3ème trimestre 2021/2022 (septembre - décembre 2022) ainsi que des encaissements des factures des années antérieures.

Dans le tableau ci-dessous :

- Les lignes « couleur bleue » concernent les recettes 2022
- Les lignes « couleur saumon » concernent les recettes dont les titres ont été émis en 2021 ou années antérieures

	Recette budgétaires (encaissements réalisés) au 31/08/2022 au titre des trimestres Janv-Mars et Avril-juillet	Prévisionnel recettes budgétaires Janv-Mars et Avril-juillet	facturation réelle sept-déc	Prévisionnel recettes budgétaires sept-déc	Prévisionnel BR 2- 2022
Frais de scolarité	11 213 444,51 PLN	175 000,00 PLN	8 180 516,28 PLN	7 578 415,45 PLN	18 966 859,96 PLN
Frais de scolarité	602 760,04 PLN	100 000,00 PLN		100 000,00 PLN	702 760,04 PLN
Droit inscription annuelle	26 928,00 PLN	4 000,00 PLN	1 081 600,00 PLN	1 007 510,40 PLN	1 038 438,40 PLN
Droit inscription annuelle	67 918,64 PLN	1 000,00 PLN		1 000,00 PLN	68 918,64 PLN
Frais dossier (nouveau arrivants)	31 977,00 PLN	- PLN	239 400,00 PLN	229 153,68 PLN	261 130,68 PLN
Frais dossier (nouveau arrivants)	5 985,00 PLN	- PLN		- PLN	5 985,00 PLN
Droits d'examen	103 915,69 PLN		- PLN		103 915,69 PLN
Droits d'examen	2 300,00 PLN	- PLN		- PLN	2 300,00 PLN
Manuels scolaires	970,00 PLN		108 520,00 PLN	98 764,05 PLN	99 734,05 PLN
Manuels scolaires	9 554,61 PLN	- PLN		- PLN	9 554,61 PLN
Divers	808 149,22 PLN		581 840,00 PLN	523 656,00 PLN	1 331 805,22 PLN
Divers	110 921,59 PLN	258 210,00 PLN		258 210,00 PLN	369 131,59 PLN
Total 2022	12 185 384,42 PLN	179 000,00 PLN	9 566 720,15 PLN	9 437 499,58 PLN	21 801 884,00 PLN
Total années antérieures	799 439,88 PLN	359 210,00 PLN	- PLN	359 210,00 PLN	1 158 649,88 PLN
TOTAL	12 984 824,30 PLN	538 210,00 PLN	9 566 720,15 PLN	9 796 709,58 PLN	22 960 533,88 PLN

Comparaison des prévisions de recettes budgétaires entre le BI, BR1 et BR 2

	Prévisionnel BI - 2022	Prévisionnel BR 1- 2022	Prévisionnel BR 2- 2022
Frais de scolarité	19 611 612 PLN	19 400 362 PLN	18 966 859 PLN
Frais de scolarité	250 000 PLN	613 955 PLN	702 760 PLN
Droit inscription annuelle	1 067 040 PLN	1 074 240 PLN	1 038 438 PLN
Droit inscription annuelle	30 000 PLN	71 421 PLN	68 919 PLN
Frais dossier (nouveau arrivants)	175 085 PLN	183 635 PLN	261 131 PLN
Frais dossier (nouveau arrivants)	5 000 PLN	5 985 PLN	5 985 PLN
Droits d'examen	106 685 PLN	101 217 PLN	103 916 PLN
Droits d'examen		2 000 PLN	2 300 PLN
Manuels scolaires	107 778 PLN	108 268 PLN	99 734 PLN
Manuels scolaires		6 042 PLN	9 555 PLN
Divers	1 077 490 PLN	1 277 490 PLN	1 331 805 PLN
Divers	15 000 PLN	119 368 PLN	369 132 PLN
Total 2022	22 145 690 PLN	22 145 212 PLN	21 801 883 PLN
Total années antérieures	300 000 PLN	818 771 PLN	1 158 651 PLN
TOTAL	22 445 690 PLN	22 963 983 PLN	22 960 534 PLN

Concernant les frais de scolarité - année 2022 :

11 213 444,51 pln ont été encaissés sur les factures émises au titre des trimestres janvier-mars 2022 et avril-juillet 2022.

Il est estimé un recouvrement supplémentaire de 175 000 pln sur la période septembre-décembre 2022.

La facturation du trimestre septembre-décembre 2022 est estimée à 8 180 516,28 pln sur la base de 702 élèves. Les recettes budgétaires prévisionnelles seraient de 7 578 415,45 pln (taux de recouvrement de 92,64%)

Ainsi, le prévisionnel total des frais de scolarité du BR 2 est de 18 966 859,96 pln

Concernant les frais de scolarité - année antérieures :

Au 31/08/2022, 602 760,04 pln ont été recouverts. A la même date, le reliquat des frais de scolarités s'élève à 353 205,57 pln. Il est estimé un recouvrement de 100 000 pln de ce reliquat, soit 702 760,04 pln au BR2.

Concernant les droits d'inscription annuelle :

Ces droits sont facturés en septembre. Cependant, au titre de l'année 2021/2022, les élèves arrivants en cours d'années permettent d'avoir des recettes budgétaires entre janvier et juillet. Au 31/08/2022, elles s'élèvent à 26 928 pln. Il est prévu des encaissements supplémentaires de 4 000 pln par rapport à cette facturation.

Au titre de l'année 2022/2023, le montant de la facturation est estimé à 1 081 600 pln avec des recettes budgétaires de 1 007 510,40 pln (taux de recouvrement de 93,15%)

Au titre des droits d'inscription annuelle des années antérieures, la recette prévisionnelle est de 68 918,64 pln

Ainsi, le prévisionnel total des droits d'inscription annuelle est de $26\,928 + 4\,000 + 1\,007\,510,40 + 68\,918,64 = 1\,107\,357,04$ pln

Concernant les frais de dossiers :

Ces droits sont facturés en septembre. Cependant, au titre de l'année 2021/2022, les élèves arrivants en cours d'années permettent d'avoir des recettes budgétaires entre janvier et juillet. Au 31/08/2022, elles s'élèvent à 31 977 pln. Il n'est pas prévu d'encaissements supplémentaires par rapport à cette facturation.

Au titre de l'année 2022/2023, le montant de de la facturation est estimée à 239 400 pln avec des recettes budgétaires de 229 153,68 pln (taux de recouvrement de 95,72%)

Au titre des droits d'inscription annuelle des années antérieures, la recette prévisionnelle est de 5 985 pln.

Ainsi, le prévisionnel total des frais de dossiers est de : $31\,977 + 229\,153,68 + 5\,985 = 267\,115,68$ pln.

Concernant les droits d'examen :

Au 31/08/2022, 103 915,69 pln ont été recouverts.

Au titre des droits d'examen des années antérieures, la recette prévisionnelle est à 2 300 pln.

Ainsi, le prévisionnel total des droits d'examen est de $103\,915,69 + 2300 = 106\,215,69$ pln.

Concernant les manuels scolaires :

Ces droits sont facturés en septembre. Cependant, au titre de l'année 2021/2022, les élèves arrivants en cours d'années permettent d'avoir des recettes budgétaires entre janvier et juillet. Au 31/08/2022, elles s'élèvent à 970 pln.

Au titre de l'année 2022/2023, le montant de la facturation est estimé à 108 520 pln avec des recettes budgétaires de 98 764,05 pln (taux de recouvrement de 91,01%)

Au titre des manuels scolaires des années antérieures, la recette prévisionnelle est de à 9 554,61 pln.

Ainsi, le prévisionnel total des manuels scolaires est de $970 + 98\,764,05 + 9\,554,61 = 109\,288,66$ pln.

Concernant les recettes diverses :

Les recettes diverses concernent : Activités extrascolaires, assurance scolaire, loyer cantine, reversement de charges par l'école publique polonaise n° 292 (bâtiment A), les voyages.

Au 31/08/22, 919 070,81 pln ont déjà été encaissés ($808\,149,22 + 110\,921,59$). Il est prévu des recettes budgétaires complémentaires de 781 866 pln ($523\,656 + 258\,210$) qui intègrent principalement les AES.

Ainsi, globalement, les recettes budgétaires totales s'élèvent à 22 960 534 pln dans le cadre du BR 2.

Les dépenses (cf. annexe 1)

Le BR2 s'inscrit dans un contexte économique avec une forte inflation en Pologne. Dans ce cadre, une réévaluation de CP est prévue. Si au BI 2022 et BR 1 2022, l'impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement avait déjà été anticipé, une augmentation supplémentaire au BR 2 est intégrée.

Destination/Origine	BI	BR 1	BR 2
EDU112	9 301 000,00 PLN	9 301 000,00 PLN	9 804 650 PLN
PERS			
EDU113	257 800,00 PLN	262 600,00 PLN	284 390 PLN
EDU114	- PLN	5 000,00 PLN	3 839 PLN
EDU115	105 500,00 PLN	155 500,00 PLN	221 786 PLN
EDU121	10 000,00 PLN	40 000,00 PLN	95 167 PLN
EDU122	28 000,00 PLN	28 560,00 PLN	30 500 PLN
EDU124	25 000,00 PLN	25 500,00 PLN	16 453 PLN
EDU131	347 250,00 PLN	354 195,00 PLN	339 880 PLN
EDU132	- PLN	200 000,00 PLN	210 141 PLN
EDU133	60 000,00 PLN	100 000,00 PLN	100 052 PLN
RES261	147 400,00 PLN	183 652,00 PLN	242 344 PLN
SUP323	20 000,00 PLN	20 400,00 PLN	9 569 PLN
SUP324	2 873 000,00 PLN	3 086 580,00 PLN	3 160 454 PLN
SUP325	577 000,00 PLN	577 000,00 PLN	404 436 PLN
SUP326	504 500,00 PLN	577 460,00 PLN	691 009 PLN
SUP331	202 000,00 PLN	213 640,00 PLN	213 995 PLN
SUP332	360 000,00 PLN	400 000,00 PLN	592 759 PLN
SUP333	- PLN	15 000,00 PLN	24 903 PLN
SUP334	2 000,00 PLN	2 000,00 PLN	5 039 PLN
SUP341	20 000,00 PLN	35 000,00 PLN	38 104 PLN
SUP342	5 000,00 PLN	5 000,00 PLN	9 473 PLN
SUP344	180 000,00 PLN	180 000,00 PLN	216 034 PLN
SUP352	25 000,00 PLN	25 000,00 PLN	23 528 PLN
SUP353	1 500,00 PLN	1 500,00 PLN	6 456 PLN
SUP363	650 000,00 PLN	650 000,00 PLN	698 979 PLN
FONC	6 400 950,00 PLN	7 143 587,00 PLN	7 639 290 PLN
INV	91 500,00 PLN	91 500,00 PLN	75 000 PLN
Total général	15 793 450,00 PLN	16 536 087,00 PLN	17 518 940 PLN

EDU 112

Prise en compte de l'augmentation du point d'indice de 6% au 01^{er} septembre 2022.

EDU 113 Personnel extérieur

Objet 2	BI - 2022	BR 1 - 2022	BR 2 - 2022
AES + DIVERS PRESTATAIRE SUR FACTURE	197 800,00 PLN	201 400,00 PLN	216 837 PLN
surveillance Gastroteam	60 000,00 PLN	61 200,00 PLN	67 553 PLN

Impact de l'inflation sur les factures des prestataires et revalorisation du contrat avec Gastroteam pour la surveillance.

EDU 115 Formation continue - réseau

Objet	BI - 2022	BR 1 - 2022	BR 2 - 2022
FORMATION AEFE	45 000,00 PLN	10 000,00 PLN	1 050 PLN
MUTUALISATION	10 000,00 PLN	95 000,00 PLN	196 643 PLN
FORMATION LOCALE	50 000,00 PLN	50 000,00 PLN	24 093 PLN

Reprise des formations en présentiel.

La ligne MUTUALISATION est la participation à la formation continue (versement au lycée de Munich). Il y a 48 233,96 PLN de facture non parvenue 2021 et 98 409,29 PLN payés par Crédits de Paiement (CP) (impact budgétaire). Il y a eu consommation de CP Depuis 2022, la comptabilisation de cette dépense se fait par flux financier. La correction de cette opération est passée par une recette budgétaire pour neutraliser l'impact budgétaire. Mais en termes de trésorerie, l'impact est nul.

EDU 121 Restauration des élèves

Objet	BI - 2022	BR 1 - 2022	BR 2 - 2022
REPAS	- PLN	- PLN	22 994 PLN
GOUTER MATERNELLE	10 000,00 PLN	40 000,00 PLN	72 174 PLN

Revalorisation du contrat avec Gastroteam pour la préparation des goûters des maternelles. Effectifs supplémentaires en maternelle à la rentrée 2022/2023.

De plus, une facture non parvenue 2021 de 5 655 PLN a fait l'objet d'un décaissement en 2022. Les CP rattachés à l'exercice 2022 seraient donc de 66 519 PLN.

RES 261 Promotion et communication

Objet	BI - 2022	BR 1 - 2022	BR 2 - 2022
FRAIS DE RECEPTION	20 000,00 PLN	20 000,00 PLN	26 119 PLN
MATERIEL	35 000,00 PLN	50 000,00 PLN	4 470 PLN
PROMOTION - ARTICLES			19 341 PLN
PUB			26 555 PLN
JPO			13 099 PLN
LIVRE ANNEE			39 108 PLN
PRESTATAIRE	92 400,00 PLN	113 652,00 PLN	113 652 PLN

Effort sur les campagnes publicitaires (Journées portes ouvertes).

SUP 326 Entretien mobilier et prestations externes

Objet 2	BI - 2022	BR 1 - 2022	BR 2 - 2022
petites réparations par des entreprises	29 500,00 PLN	100 000,00 PLN	134 143 PLN
gros travaux non immobilisés			65 000 PLN

Concerne principalement les contrats d'entretiens et les réparations réalisées par des entreprises. L'augmentation de cette ligne provient des charges liées aux réparations.

SUP 332 Frais de gestion courante

Objet 2	BI - 2022	BR 1 - 2022	BR 2 - 2022
assurance scolaire + voiture + missions	90 000,00 PLN	90 000,00 PLN	91 711 PLN
Honoraires (cabinet juridique, prestataire de paie, médecin conseil, psychologue)	240 000,00 PLN	270 000,00 PLN	468 720 PLN
traductions	5 000,00 PLN	5 000,00 PLN	2 908 PLN
commissions bancaires	20 000,00 PLN	30 000,00 PLN	24 103 PLN
Divers (abonnement KRD, pracuj.pl,)	5 000,00 PLN	5 000,00 PLN	5 318 PLN

Coût important de certains honoraires (KPMG avec la négociation du bail de Saska, entame des négociations pour la prolongation du bail de Sadyba, procédures contentieuses).

SUP 344 Maintenance et hébergement informatique

Objet 2	BI - 2022	BR 1 - 2022	BR 2 - 2022
Contrat (informatique)	150 000,00 PLN	150 000,00 PLN	161 318,00 PLN
Logiciel (EDUKA, Index Education, ...)	25 000,00 PLN	25 000,00 PLN	46 843,00 PLN

Coût du contrat avec la société informatique et des différents logiciels. Prévision de mise en place de la signature électronique pour les inscriptions sur EDUKA.

Equilibre financier

EQUILIBRE FINANCIER

DEPENSES				RECETTES			
	BI 2022	BR 1	BR 2	BI 2022	BR 1	BR 2	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	
Fonctionnement	6 400 950,00 PLN	7 143 587,00 PLN	7 639 290,00 PLN	22 445 690,00 PLN	22 963 983,00 PLN	22 960 534,00 PLN	Recettes propres
Personnel	9 301 000,00 PLN	9 301 000,00 PLN	9 804 650,00 PLN				
TOTAL DES DEPENSES	15 701 950,00 PLN	16 444 587,00 PLN	17 443 940,00 PLN	22 445 690,00 PLN	22 963 983,00 PLN	22 960 534,00 PLN	TOTAL DES RECETTES
Investissement	91 500,00 PLN	91 500,00 PLN	75 000,00 PLN				
SOLDE BUDGETAIRE							
Décaissements non budgétaires	7 216 640,00 PLN	7 183 159,00 PLN	7 308 544,00 PLN	549 359,00 PLN	549 359,00 PLN	549 359,00 PLN	Encaissements non budgétaires
ABONDEMENT DE LA TRESORERIE				- 15 041,00 PLN	-205 904,00 PLN	- 1 317 591,00 PLN	PRELEVEMENT SUR TRESORERIE

Les flux financiers intègrent maintenant la mutualisation avec le lycée de Munich qui était sur le code EDU115. Les 125 385 PLN correspondent à ce montant.

Le tableau indique l'évolution de l'équilibre financier entre le BI, le BR 1 et el BR 2 selon les prévisions de recettes et de dépenses. Si les prévisions de recettes restent stables, la hausse des CP vient impacter la trésorerie à hauteur de 1 317 591 pln. Le BR 2 intègre un niveau de CP volontairement un peu plus important pour éviter une impossibilité de régler certaines factures et de ne pouvoir constater la charge sur le bon exercice.

Les CP (dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement) augmentent entre le BI et BR2 de 1 725 489 PLN, soit +10,93%. Pour une inflation de +11,46% sur les 8 premiers mois de l'année et 17,20% en octobre.

Le BI n'intégrait pas les factures non parvenues 2021 car le BI était préparé en septembre 2021. Il y a donc des CP complémentaires de 311 129 PLN qui correspondent à une charge enregistrée en 2021 mais décaissée en 2022. L'augmentation des CP 2022 au titre du seul exercice 2022 est de 1 414 360 PLN (1 725 489 - 311 129), ce qui correspond à une augmentation de CP de 8,96%. De même, le BI n'intégrait pas les CP pour les voyages (incertitude sur l'organisation des voyages avec le contexte COVID). Les 200 000 PLN ont donc été ajoutés au BR2. L'augmentation de CP liée au contexte économique est donc de 1 214 360,58 PLN (1 414 360 - 200 000), soit + 7,69%.

En réintégrant ce décaissement sur l'exercice 2021, la variation de trésorerie de l'exercice 2021 n'aurait pas été de + 1 963 876 PLN, mais de + 1 652 747 PLN qui restaient un exercice très excédentaire.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget rectificatif n°000002 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES					
	Montants Compte financier N-1		Montants Budget rectificatif n°000002		Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 983 822,49	8 979 653,61	9 804 650,00	9 804 650,00	503 650,00	503 650,00
dont contributions employeur au CAS-Paccot	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	6 295 210,64	5 980 843,32	15 065 881,00	7 639 290,00	495 703,00	495 703,00
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	154 670,76	154 670,70	75 000,00	75 000,00	-16 500,00	-16 500,00
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	15 403 703,83	15 115 167,63	24 945 531,00	17 518 940,00	982 853,00	982 853,00
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		8 134 509,33		5 441 594,00		0,00

	RECETTES			
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	
	23 249 676,96	22 960 534,00	-3 449,00	Recettes globalisées
	23 181 573,62	22 960 534,00	-3 449,00	Recettes propres
	0,00	0,00	0,00	Autres financements publics
	0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée
	68 103,34	0,00	0,00	Autres financements de l'Etat
	0,00	0,00	0,00	Souventenir pour charges de service public
	0,00	0,00	0,00	Recettes fléchées
	0,00	0,00	0,00	Recettes propres fléchées
	0,00	0,00	0,00	Autres financements publics fléchés
	0,00	0,00	0,00	Financements de l'Etat fléchés
	23 249 676,96	22 960 534,00	-3 449,00	TOTAL DES RECETTES (C)
	0,00	0,00	986 302,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget rectificatif n°000002 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	BESOINS		
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	0,00	986 302,00
dont Budget Principal	0,00	0,00	986 302,00
dont Budget Annexe	0,00	0,00	0,00
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	10 545,89	0,00	0,00
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	0,00	0,00
Autres décaissements non budgétaires (e1)	6 160 086,87	7 308 544,00	125 385,00
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2*(b1)+(c1)+(e1)	6 170 632,76	7 308 544,00	1 111 687,00
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	1 963 876,57	0,00	0,00
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	0,00	0,00	0,00
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	1 963 876,57	0,00	0,00
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	8 134 509,33	7 308 544,00	1 111 687,00

	FINANCEMENTS			
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
	8 134 509,33	5 441 594,00	0,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
	8 134 509,33	5 441 594,00	0,00	dont Budget Principal
	0,00	0,00	0,00	dont Budget Annexe
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	0,00	0,00	0,00	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	0,00	0,00	0,00	
Autres encaissements non budgétaires (e2)	0,00	549 359,00	0,00	
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1*(b2)+(c2)+(e2)	8 134 509,33	5 990 953,00	0,00	
PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)	0,00	1 317 591,00	1 111 687,00	
dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***	0,00	0,00	0,00	
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)	0,00	1 317 591,00	1 111 687,00	
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	8 134 509,33	7 308 544,00	1 111 687,00	

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget rectificatif n°000002 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Personnel	8 952 154,79	9 804 650,00	503 650,00	Subventions de l'Etat	0,00	0,00	0,00
dont charges de pensions civiles*	0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 781 291,05	8 149 290,00	465 703,00	Autres subventions	0,00	0,00	0,00
Intervention (le cas échéant)	0,00	0,00	0,00	Revenus d'activité et autres produits	22 574 651,24	23 021 534,00	-3 449,00
TOTAL DES CHARGES (1)	15 733 445,84	17 953 940,00	999 353,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	22 574 651,24	23 021 534,00	-3 449,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	6 841 205,40	5 067 594,00	0,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	0,00	1 002 802,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	22 574 651,24	23 021 534,00	999 353,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	22 574 651,24	23 021 534,00	999 353,00

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	6 841 205,40	5 067 594,00	-1 002 802,00
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	882 401,07	510 000,00	0,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	50 299,00	61 000,00	0,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00	0,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	59 925,56	0,00	0,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	7 593 381,91	5 516 594,00	-1 002 802,00

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	1 002 802,00	Capacité d'autofinancement	7 593 381,91	5 516 594,00	0,00
Investissements	969 724,91	75 000,00	-16 500,00	Financement de l'actif par l'Etat	0,00	0,00	0,00
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	0,00	0,00	0,00
				Autres ressources	804 508,32	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	969 724,91	75 000,00	-16 500,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 397 890,23	5 516 594,00	-1 002 802,00
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6) - (5)	7 428 165,32	5 441 594,00	0,00	Diminution du fonds de roulement (8) = (5) - (6)	0,00	0,00	986 302,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRA

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	7 428 165,32	5 441 594,00	-986 302,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	5 464 288,75	6 759 185,00	125 385,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	1 963 876,57	-1 317 591,00	-1 111 687,00
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	11 947 229,00	17 388 823,00	-986 302,00
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	7 132 729,00	13 891 914,00	125 385,00
Niveau final de la TRESORERIE	4 814 500,00	3 486 909,00	-1 111 687,00

Annexe 1

CP = Les **crédits de paiement** (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice. Le fait générateur de leur consommation est le décaissement.

EDU = Excellence éducative

La destination « excellence éducative » représente la mission principale de l'AEFE et comprend l'ensemble des dépenses liées à l'enseignement et l'accueil des élèves.

EDU112	Personnels de droit local
EDU113	Personnel extérieur
EDU114	Autres charges de personnel
EDU115	Formation continue - réseau
EDU121	Restauration des élèves
EDU122	Transports d'élèves
EDU124	Infirmierie
EDU131	Dépenses d'enseignement
EDU132	Voyages scolaires
EDU133	Dépenses sur actions et projets d'établissement

RES = Accompagner et faire vivre le réseau

La destination « accompagner et faire vivre le réseau » représente la mission d'accompagnement et d'animation du réseau de l'AEFE.

RES261	Promotion et communication
--------	----------------------------

SUP = Modernisation (support et immobilier)

La destination « modernisation (support et immobilier) » représente les fonctions support de l'AEFE et les dépenses liées à l'immobilier. Elle regroupe l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement du siège et des établissements du réseau.

SUP323	Aménagement immobilier
SUP324	Loyers et charges
SUP325	Viabilisation - énergie et fluides
SUP326	Entretien mobilier et prestations externes
SUP331	Equipements et fournitures administratives
SUP332	Frais de gestion courante
SUP333	Logistique
SUP334	Déplacements et missions
SUP341	Fournitures et matériels informatique
SUP342	Logiciels, brevets et licences
SUP344	Maintenance et hébergement informatique
SUP352	Impôts et taxes
SUP353	Charges exceptionnelles et financières
SUP363	Entretiens et prestations - sécurité

Adoption du budget rectificatif n° 2 - 2022

Pour : 6 Contre : 2 Abstention : 6

7. Budget initial 2023

Mr Guillemain présente le budget pour l'année 2023, qui en particulier s'appuie sur des augmentations significatives des frais de scolarité pour l'année scolaire 2023/2024. Les parents font part de leur grande inquiétude sur ce budget qui prévoit une perte très importante, supérieure à celle de l'année 2022

Frais de scolarité

Les prévisions de recettes s'appuient sur les nouveaux tarifs des frais de scolarités 2023/2024 qui ont un impact sur le budget pour la partie septembre-décembre. Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur les 3 dernières années scolaires.

Les frais de scolarité augmenteront au 01 septembre 2023 pour l'année scolaire 2023/2024. Une augmentation par niveau entre 7,64% et 14,25% a été proposée et discutée avec les représentants des parents. Cette augmentation tient compte des contraintes suivantes : inflation, soutenabilité budgétaire.

Une augmentation des droits de 1ère inscription est également proposée. Cette augmentation n'a pas été intégrée dans le BI 2023 (proposition faite après transmission du budget à l'AEFE). Cette augmentation permettra une recette budgétaire supplémentaire d'environ 80 000 pln sur le budget 2023.

	2021/2022	2022/2023	2023/2024
	5,00%	3,65%	14,25%
			15,78%
			11,01%
			7,64%
Maternelle	23 730,00 PLN	24 596,15 PLN	28 100,00 PLN
Elémentaire	23 415,00 PLN	24 269,65 PLN	28 100,00 PLN
Collège	33 547,50 PLN	34 771,98 PLN	38 600,00 PLN
Lycée	34 597,50 PLN	35 860,31 PLN	38 600,00 PLN
droits 1ère inscription	1 900,00 PLN	1 900,00 PLN	2 500,00 PLN
Droits annuels d'inscription	1 600,00 PLN	1 600,00 PLN	1 600,00 PLN
Droits d'examen			
Brevet	600,00 PLN	600,00 PLN	600,00 PLN
BAC 1ère	700,00 PLN	700,00 PLN	700,00 PLN
BAC Terminale	900,00 PLN	900,00 PLN	900,00 PLN

Les recettes

Evolution des recettes prévisionnelles

Les recettes budgétaires tiennent compte :

1/ des prévisions d'effectifs

Compte tenu des effectifs à la rentrée 2022/2023, une estimation de 704 élèves est faite. C'est

une estimation prudente compte tenue d'un grand nombre d'incertitudes.

	2021/2022	2022/2023	2023/2024 estimation
Maternelle	70	80	80
<i>réinscrits</i>	45	43	43
<i>nouveaux inscrits</i>	25	37	37
Elémentaire	265	274	274
<i>réinscrits</i>	219	219	219
<i>nouveaux inscrits</i>	46	55	55
Collège	226	217	217
<i>réinscrits</i>	209	175	175
<i>nouveaux inscrits</i>	17	42	42
Lycée	140	133	133
<i>réinscrits</i>	129	121	121
<i>nouveaux inscrits</i>	11	12	12
	701	704	704

2/ des prévisions d'encaissement pour les factures émises en 2023.
Pour ce faire, on retient le taux de recouvrement observé au 31/12/2021.

% recouvrement par trimestre	
janv-mars	98,74%
avril-juillet	98,53%
sept-déc	92,64%
Droit inscription annuelle	93,15%
Frais dossier (nouveau arrivants)	95,72%
Droits d'examen	93,72%
Manuels scolaires	91,01%
assurance scolaire	91,58%
AES	90,00%
Divers	90,00%

3/ des prévisions d'encaissements sur les factures émises les années antérieures.
Le montant retenu tient compte de l'estimation des reliquats au 31/12/2022.

Prévision de recettes des budgets initiaux

	2022	2023
Frais de scolarité	19 611 611,90 PLN	20 734 091 PLN
Droit inscription annuelle	1 067 040,00 PLN	1 049 241 PLN
Frais dossier (nouveau arrivants)	175 085,00 PLN	263 708 PLN
Droits d'examen	106 685,00 PLN	91 564 PLN
Manuels scolaires	107 777,50 PLN	98 086 PLN
Frais de scolarité (années précédentes)	300 000,00 PLN	500 000 PLN
Divers (AES, Ecole maternelle polonaise, Gastroteam, voyages)	1 077 490,00 PLN	1 827 881 PLN
TOTAL	22 445 689,40 PLN	24 564 571 PLN

Les voyages n'avaient été intégrés en 2022 qu'à partir du BR 1.

L'augmentation des frais de scolarité a un impact sur le montant des recettes

Le delta concernant les frais de dossier s'explique par une estimation de nouveaux inscrits à hauteur de 146 au 01/09/2023 alors que l'estimation était de 99 au 01/09/2022.

La diminution des droits d'examen s'explique par une baisse des effectifs dans les classes à examen.

Les dépenses (cf. annexe 1)

Le BI s'inscrit dans un contexte économique avec une forte inflation en Pologne. Sur les 12 mois glissants de septembre 2022 à août 2023, l'inflation est de 10,96% (source : GUS)

	2018	2019	2020	2021
septembre	1,90%	2,60%	3,20%	5,90%
octobre	1,80%	2,50%	3,10%	6,80%
novembre	1,30%	2,60%	3,00%	7,80%
décembre	1,10%	3,40%	2,40%	8,60%
	2019	2020	2021	2022
janvier	0,70%	4,30%	2,60%	9,40%
février	1,20%	4,70%	2,40%	8,50%
mars	1,70%	4,60%	3,20%	11,00%
avril	2,20%	3,40%	4,30%	12,40%
mai	2,40%	2,90%	4,70%	13,90%
juin	2,60%	3,30%	4,40%	15,50%
juillet	2,90%	3,00%	5,00%	15,60%
août	2,90%	2,90%	5,50%	16,10%
moyenne sur 12 mois	1,89%	3,35%	3,65%	10,96%

Si la fin de l'année 2021 était déjà marquée par une inflation de plus de 8%, celle-ci s'est accélérée toute l'année 2022 pour atteindre 16,10% en août 2022.

Cela a pour conséquence, à la fois une hausse des charges de fonctionnement et une demande de plus en plus forte des personnels de droit local pour une revalorisation conséquente de leur point d'indice.

Dépenses de personnels

Le plafond d'emploi est de 67 ETP. Traditionnellement, les négociations salariales avec le syndicat local ont lieu en septembre pour intégrer l'augmentation du point d'indice au 01^{er} janvier. La base de travail est l'inflation sur les 12 derniers mois (de septembre à août).

Au titre du budget 2023, l'augmentation a été de 5% avec une hausse anticipée de 6% au 01/09/2022.

Dépenses de fonctionnement

Au titre du budget 2023, certaines dépenses changent de référentiel par destination afin de mieux correspondre à leurs finalités. Cela modifie à la marge la lecture comparative d'une année sur l'autre.

Destination/Origine	BR2 - 2022	BI - 2023
EDU112	9 804 650,00 PLN	10 627 755,00 PLN
PERS		
EDU113	284 390,00 PLN	285 656,00 PLN
EDU114	3 839,00 PLN	7 400,00 PLN
EDU115	221 786,00 PLN	195 000,00 PLN
EDU121	95 167,00 PLN	80 000,00 PLN
EDU122	30 500,00 PLN	63 000,00 PLN
EDU124	16 453,00 PLN	20 000,00 PLN
EDU131	339 880,00 PLN	301 500,00 PLN
EDU132	210 141,00 PLN	475 000,00 PLN
EDU133	100 052,00 PLN	134 000,00 PLN
RES261	242 344,00 PLN	234 312,00 PLN
SUP323	9 569,00 PLN	- PLN
SUP324	3 160 454,00 PLN	3 062 391,00 PLN
SUP325	404 436,00 PLN	1 111 193,00 PLN
SUP326	691 009,00 PLN	741 900,00 PLN
SUP331	213 995,00 PLN	222 600,00 PLN
SUP332	592 759,00 PLN	489 700,00 PLN
SUP333	24 903,00 PLN	60 000,00 PLN
SUP334	5 039,00 PLN	5 000,00 PLN
SUP341	38 104,00 PLN	38 000,00 PLN
SUP342	9 473,00 PLN	40 810,00 PLN
SUP344	216 034,00 PLN	221 500,00 PLN
SUP352	23 528,00 PLN	25 000,00 PLN
SUP353	6 456,00 PLN	20 000,00 PLN
SUP363	698 979,00 PLN	755 000,00 PLN
FONC	7 639 290,00 PLN	8 588 962,00 PLN
INV	75 000,00 PLN	100 000,00 PLN
Total général	17 518 940,00 PLN	19 316 717,00 PLN

EDU113 Personnel extérieur

Nous comptabilisons le paiement des intervenants sur factures des AES, la surveillance effectuée par le personnel de GASTROTEAM pendant le temps des repas à Sadyba.

Objet 2	BI - 2023
AES + DIVERS PRESTATAIRE SUR FACTURE	200 000,00 PLN
Maître nageur	15 480,00 PLN
surveillance Gastroteam	70 176,00 PLN

EDU114 Autres charges de personnel

Concerne les vêtements de travail des agents et divers charges de personnel non liés à la rémunération

EDU115 Formation continue - réseau

Concerne les frais liés à la formation (formation des personnels de droit local dans le cadre des formations validées par la cellule de formation continue).

Un montant de 150 000 pln est inscrit au budget, mais cela fera l'objet d'un flux financier (nouvelle méthode de comptabilisation par l'AEFE). Ce montant de 150 000 pln sera donc ôté lors du budget rectificatif.

EDU 121 Restauration des élèves

Prise en charge des paniers goûter pour les élèves de maternelles

EDU 122 Transports d'élèves

Transport des élèves pour la piscine.

EDU 124 Infirmierie

Dépenses de médicaments et matériels pour l'infirmierie.

EDU 131 Dépenses d'enseignement

Les dépenses d'enseignements pédagogiques regroupent les achats de livres, les abonnements pour le CDI et la BCD, le matériel d'enseignement, l'achat et le renouvellement des manuels scolaires.

Objet 2	BI - 2023
Dépenses et matériel d'enseignements (secondaire e primaire)	195 500,00 PLN
Dépenses et matériel d'enseignement AES	21 000,00 PLN
manuels scolaires	55 000,00 PLN
Livres et abonnements	24 000,00 PLN
matériels CDI / BCD	4 000,00 PLN
Divers	2 000,00 PLN

EDU132 Voyages scolaires

Il s'agit des voyages scolaires

EDU 133 Dépenses sur actions et projets d'établissement

Il s'agit du financement des projets des enseignements qui sont proposés et validés par l'intermédiaires de fiches actions.

SECOURISME	3 000,00 PLN
DELFI	9 000,00 PLN
FETE SADYBA / TALENT	14 500,00 PLN
LIGUE SPORTIVE	7 116,00 PLN
UNSS	384,00 PLN
PROJET (primaire et secondaire)	100 000,00 PLN

RES 261 Promotion et communication

Regroupe toutes les dépenses de communication. A savoir le contrat avec ID DROP, les publications et dépenses avec nos partenaires médias, les frais de réceptions.

Objet 2	BI - 2023
FRAIS DE RECEPTION	25 000,00 PLN
MATERIEL	10 000,00 PLN
PROMOTION - ARTICLES	15 000,00 PLN
PUB	25 900,00 PLN
LIVRE ANNEE	30 000,00 PLN
PRESTATAIRE COMMUNICATION	128 412,00 PLN

SUP 324 Loyers et charges

Regroupe les dépenses liées à une location

Objet 2	BI - 2023
location piscine	82 350,00 PLN
location Gymnase	21 721,00 PLN
bail Saska	80 000,00 PLN
loyer PHN	2 878 320,00 PLN

Sur SUP324, ne sont comptabilisées que les charges de locations. Les charges de chauffage et d'eau dans le cadre du bail avec PHN (ces charges nous sont facturées par PHN) sont désormais sur le code SUP325 (décision de changer de code pour une plus grande pertinence de l'analytique)

SUP 325

Il s'agit des médias (eau, gaz, électricité)

On affecte désormais sur ce code les charges de chauffage et d'eau dans le cadre du bail avec PHN (270 000 PLN) (ces charges nous sont facturées par PHN). D'où une hausse importante de CP sur ce code (+ 706 757 PLN par rapport au BR2-2022), associé à la hausse du coût de l'énergie.

L'estimation faite pour le gaz à hauteur de 536 000 pln devrait être moindre dans la mesure où le lycée bénéficiera du « bouclier tarifaire ». L'économie pourrait être de plus de 200 000 pln.

SUP 326 Entretien mobilier et prestations externes

Cela regroupe les contrats liés à la maintenance du lycée, l'achat des produits d'entretien et le budget lié aux réparations diverses

Objet 2	BI - 2023
CONTRAT	161 900,00 PLN
NETTOYAGE	280 000,00 PLN
REPARATION	250 000,00 PLN
PRODUITS ENTRETIEN	50 000,00 PLN

SUP 331 Equipements et fournitures administratives

Cela regroupe les dépenses d'équipements administratifs et de fournitures administratives (abonnements, fournitures et petit matériel, reprographie, affranchissement + téléphonie + internet)

Objet 2	BI - 2023
TELEPHONIE	26 500,00 PLN
INTERNET	30 000,00 PLN
REPROGRAPHIE	96 000,00 PLN
ABBONEMENT ADM.	4 100,00 PLN
FOURNITURES	41 000,00 PLN
POSTE	25 000,00 PLN

SUP 332 Frais de gestion courante

Les frais de gestion concernent l'assurance, le contrat avec le prestataire de paie, les rémunérations du cabinet juridique et des frais de traduction, ainsi que frais bancaires (terminal bancaire, commissions bancaires)

Objet 2	BI - 2023
ASSURANCE	100 000,00 PLN
HONORAIRES	355 000,00 PLN
CONTRATS DIVERS (terminal bancaire, plateforme d'emploi, ...)	9 700,00 PLN
COMMISSION BANCAIRE + TRANSPORT DE FONDS	25 000,00 PLN

SUP333 Logistique

Il s'agit du matériel et de l'outillage

SUP 334 Déplacements et missions

Remboursement des frais de déplacement

SUP 341 Fournitures et matériels informatique

Achat du matériel informatique non immobilisés

SUP342 Logiciels, brevets et licences

Il s'agit des logiciels, brevets et licences tels que les logiciels pour le CDI, l'anti-virus, le Padlet, les signatures électroniques, ...

SUP 344 Maintenance et hébergement informatique

Il s'agit du contrat avec notre prestataire informatique et des contrats d'hébergement de nos logiciels (EDUKA : inscription, facturation, ... ; INDEX EDUCATION : emploi du temps, Pronote, ...)

SUP 352 Impôts et taxes

Il s'agit du paiement concernant l'usufruit perpétuel à Saska

SUP 353 Charges exceptionnelles et financières

Il s'agit des pénalités financières pour le dépassement des délais de paiement et de la prise en charges des réductions de recettes.

SUP 363 Entretien et prestations - sécurité

Cela concerne le contrat de gardiennage (755 000 PLN) et les diverses dépenses liées à l'entretien du matériel (caméra, logiciel, borne d'accès)

Dépenses d'investissement

100 000 pln sont déjà inscrits au budget pour l'achat de matériel informatique, de mobiliers et pour des travaux immobilisables.

Flux Financiers

Des flux financiers (hors budget) existent entre l'AEFE et le lycée. Les montants sont communiqués directement par l'AEFE.

Flux financier (hors budget)	Décaissements	Encaissements
Bourses	520 364 PLN	520 364 PLN
Décharges syndicales		54 624 PLN
Participation Rémunération Résidents	5 580 259 PLN	
Participation Financière Complémentaire	1 262 099 PLN	
Heures supplémentaires Résidents	367 034 PLN	
Indemnités Jurys Examen	11 500 PLN	
Participation à la formation continue (mutualisation avec le lycée de Munich)	131 193 PLN	
TOTAL	7 872 448 PLN	574 988 PLN

Les montants des flux financiers sont communiqués par l'AEFE

Equilibre financier

EQUILIBRE FINANCIER

DEPENSES				RECETTES			
	BI 2023	BR 1	BR 2	BI 2023	BR 1	BR 2	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	
Fonctionnement	8 588 062,00 PLN			24 564 571,00 PLN			Recettes propres
Personnel	10 627 755,00 PLN						
TOTAL DES DEPENSES	19 216 717,00 PLN	- PLN	- PLN	24 564 571,00 PLN	- PLN	- PLN	TOTAL DES RECETTES
Investissement	100 000,00 PLN						
SOLDE BUDGETAIRE							
Décaissements non budgétaires	7 872 448,00 PLN			574 988,00 PLN			Encaissements non budgétaires
ABONDEMENT DE LA TRESORERIE				- 2 049 606,00 PLN	- PLN		PRELEVEMENT SUR TRESORERIE

Les décaissements et encaissements non budgétaires (flux financier) concernent les bourses, la Participation à la Rémunération des Résidents, la Participation Financière Complémentaire (participation sur les frais d'écologie) et la participation à la formation (mutualisation avec le lycée de Munich)

Le prélèvement sur trésorerie de 2 049 606 est mécaniquement à minorer pour les raisons suivantes :

- Comptabilisation en CP de 150 000 pln (estimation pour la participation à la mutualisation) qui apparaissent en flux financier (131 1983 pln). Les 150 000 pln seront enlevés du BR 1.
- Recettes supplémentaires d'environ 80 000 pln concernant les droits de 1ère inscription.

- Les dépenses de gaz à réduire au BR 1 (estimation de 200 000 pln)
Soit un total d'environ 430 000 pln de trésorerie supplémentaire.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES						
	Montants Budget N-1		Montants prévision d'exécution N-1		Montants Budget initial N	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	9 804 650,00	9 804 650,00	9 804 650,00	9 804 650,00	10 627 755,00	10 627 755,00
dont contributions employeur au CAS Pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	15 065 881,00	7 639 290,00	15 065 881,00	7 639 290,00	8 628 628,00	8 588 962,00
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP	24 945 531,00	17 518 940,00	24 945 531,00	17 518 940,00	19 356 383,00	19 316 717,00
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		5 441 594,00		5 441 594,00		5 247 854,00

RECETTES			
Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
22 960 534,00	22 960 534,00	24 564 571,00	Recettes globalisées
22 960 534,00	22 960 534,00	24 564 571,00	Recettes propres
0,00	0,00	0,00	Autres financements publics
0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée
0,00	0,00	0,00	Autres financements de l'Etat
0,00	0,00	0,00	Subvention pour charges de service public
0,00	0,00	0,00	Recettes fléchées
0,00	0,00	0,00	Recettes propres fléchées
0,00	0,00	0,00	Autres financements publics fléchés
0,00	0,00	0,00	Financements de l'Etat fléchés
22 960 534,00	22 960 534,00	24 564 571,00	TOTAL DES RECETTES (C)
0,00	0,00	0,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE

BESOINS			
	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	0,00	0,00
dont Budget Principal	0,00	0,00	0,00
dont Budget Annexe	0,00	0,00	0,00
Remboursements d'emprunts (capital) :	0,00	0,00	0,00
Opérations au nom et pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Autres décaissements non budgétaires (e1)	7 308 544,00	7 308 544,00	7 872 448,00
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	7 308 544,00	7 308 544,00	7 872 448,00
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	0,00	0,00	0,00
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	0,00	0,00	0,00
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	7 308 544,00	7 308 544,00	7 872 448,00

FINANCEMENTS			
Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
5 441 594,00	5 441 594,00	5 247 854,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
5 441 594,00	5 441 594,00	5 247 854,00	dont Budget Principal
0,00	0,00	0,00	dont Budget Annexe
0,00	0,00	0,00	Nouveaux emprunts (capital) :
0,00	0,00	0,00	Opérations au nom et pour le compte de
549 359,00	549 359,00	574 988,00	Autres encaissements non budgétaires (e2)
5 990 953,00	5 990 953,00	5 822 842,00	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
1 317 591,00	1 317 591,00	2 049 606,00	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
0,00	0,00	0,00	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
1 317 591,00	1 317 591,00	2 049 606,00	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
7 308 544,00	7 308 544,00	7 872 448,00	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget initial N			PRODUITS	Montants Budget initial N		
	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N		Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Personnel	9 804 650,00	9 804 650,00	10 627 755,00	Subventions de l'Etat	0,00	0,00	0,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 149 290,00	8 149 290,00	9 088 962,00	Autres subventions	0,00	0,00	0,00
Intervention (le cas échéant)	0,00	0,00	0,00	Autres produits	23 021 534,00	23 021 534,00	24 629 571,00
TOTAL DES CHARGES (1)	17 953 940,00	17 953 940,00	19 716 717,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	23 021 534,00	23 021 534,00	24 629 571,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	5 067 594,00	5 067 594,00	4 912 854,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	23 021 534,00	23 021 534,00	24 629 571,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	23 021 534,00	23 021 534,00	24 629 571,00

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	5 067 594,00	5 067 594,00	4 912 854,00
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	510 000,00	510 000,00	500 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	61 000,00	61 000,00	65 000,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00	0,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	5 516 594,00	5 516 594,00	5 347 854,00

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget initial N			RESSOURCES	Montants Budget initial N		
	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N		Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	0,00	Capacité d'autofinancement	5 516 594,00	5 516 594,00	5 347 854,00
Investissements	75 000,00	75 000,00	100 000,00	Financement de l'actif par l'Etat	0,00	0,00	0,00
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	0,00	0,00	0,00
				Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	75 000,00	75 000,00	100 000,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 516 594,00	5 516 594,00	5 347 854,00
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	5 441 594,00	5 441 594,00	5 247 854,00	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0,00	0,00	0,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	5 441 594,00	5 441 594,00	5 247 854,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	6 759 185,00	6 759 185,00	7 297 460,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 317 591,00	-1 317 591,00	-2 049 606,00
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	17 388 823,00	17 388 823,00	22 636 677,00
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	13 891 914,00	13 891 914,00	21 189 374,00
Niveau final de la TRESORERIE	3 496 909,00	3 496 909,00	1 447 303,00

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Adoption du budget initial 2023

Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 7

Annexe 1

CP = Les **crédits de paiement** (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice. Le fait générateur de leur consommation est le décaissement.

EDU = Excellence éducative

La destination « excellence éducative » représente la mission principale de l'AEFE et comprend l'ensemble des dépenses liées à l'enseignement et l'accueil des élèves.

EDU112	Personnels de droit local
EDU113	Personnel extérieur
EDU114	Autres charges de personnel
EDU115	Formation continue - réseau
EDU121	Restauration des élèves
EDU122	Transports d'élèves
EDU124	Infirmierie
EDU131	Dépenses d'enseignement
EDU132	Voyages scolaires
EDU133	Dépenses sur actions et projets d'établissement

RES = Accompagner et faire vivre le réseau

La destination « accompagner et faire vivre le réseau » représente la mission d'accompagnement et d'animation du réseau de l'AEFE.

RES261	Promotion et communication
--------	----------------------------

SUP = Modernisation (support et immobilier)

La destination « modernisation (support et immobilier) » représente les fonctions support de l'AEFE et les dépenses liées à l'immobilier. Elle regroupe l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement du siège et des établissements du réseau.

SUP323	Aménagement immobilier
SUP324	Loyers et charges
SUP325	Viabilisation - énergie et fluides
SUP326	Entretien mobilier et prestations externes
SUP331	Equipements et fournitures administratives
SUP332	Frais de gestion courante
SUP333	Logistique
SUP334	Déplacements et missions
SUP341	Fournitures et matériels informatique
SUP342	Logiciels, brevets et licences
SUP344	Maintenance et hébergement informatique
SUP352	Impôts et taxes
SUP353	Charges exceptionnelles et financières
SUP363	Entretiens et prestations - sécurité

La cheffe d'établissement remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 21h15

Secrétaire de séance : M. Le GUERN



La cheffe d'établissement

Anne LESAGE